

**Avis n° 2013/01-01 relatif  
à l'habilitation de l'université Paris X  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Objet :**

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique.

- Vu la demande présentée par l'université Paris X dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Pascal Ray (rapporteur principal) et Yves Bréval (membre CTI)

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

**Présentation**

L'université Paris X (Paris Ouest Nanterre La Défense) est un établissement public. Elle compte 30 000 étudiants, 1 000 enseignants titulaires et 600 personnels administratifs. Elle comporte 8 UFR, 6 écoles doctorales et 47 unités de recherche dont 13 associés au CNRS. L'université Paris X est membre fondateur du PRES « Paris-Lumières » avec l'université Paris VIII.

La formation d'ingénieurs est assurée dans le cadre de FIPMECA, composante interne de l'UFR SITEC implantée sur le site de Ville-d'Avray.

Le site de Ville-d'Avray accueille l'UFR SITEC et l'IUT, soit environ 1 300 étudiants et définit le pôle scientifique et technologique de l'université. FIPMECA est la seule formation mécanique d'ingénieur **en formation continue** et est très prisée par les entreprises. Elle s'appuie sur les compétences réputées de l'université Paris X (droit, gestion psychologie sociale, sociologie). FIPMECA est en convention pédagogique avec SUPMECA (Institut Supérieur de Mécanique de Paris) jusqu'à la rentrée 2013 et à partir de cette date, la convention, signée le 18 décembre 2012, sera avec l'ENS de Cachan. De nombreux échanges existent entre FIPMECA et l'ENS de Cachan d'un point de vue pédagogique et recherche. FIPMECA, compte tenu de la demande des entreprises et de leurs techniciens, est à petit effectif ; l'objectif permanent visé est de 16 stagiaires. Elle est reconnue par les entreprises et les stagiaires à travers son partenariat avec l'ITII.

**1/ Formation**

La formation s'appuie fortement sur les enseignants de l'UFR SITEC et de l'IUT et fait appel à ceux de l'ENS de Cachan et de Supméca, ils sont environ 40 et effectuent 1000 heures. Il y a aussi 2 vacataires de langue et 11 du monde socio-économique. Le volet administratif est traité par une personne à temps complet. Le volet technique est assuré par le personnel de l'IUT et de l'UFR dans une démarche de mutualisation de site. Le public visé est celui des techniciens supérieurs titulaires d'un BTS/DUT ou équivalent et ayant une expérience professionnelle (classification: V.2/V.3 UIMM).

La formation FIPMECA bénéficie d'une salle de formation et utilise les laboratoires de travaux pratiques de l'IUT et de l'UFR. La formation participe aux investissements mutualisés à hauteur du nombre d'heures d'utilisation. Les stagiaires ont aussi accès à la bibliothèque du site.

La formation dure 3 ans (deux ans après un an de mise à niveau) et les stagiaires sont payés soit par le FONGECIF, soit par l'entreprise.

Les recettes 2012, apportées par 24 stagiaires à 10 000 euros chacun, sont de 240 000€. Les dépenses de fonctionnement (y compris les frais de personnel) sont de 195 708,88 €. Elles couvrent des coûts reversés aux composantes (IUT et UFR), les salaires des permanents et les heures de formation. La gestion financière de FIPMECA est centralisée sur une ligne budgétaire spécifique, les investissements étant pris en charge par l'UFR.

## **2/ Évolution de la formation**

La CTI avait renouvelé l'habilitation de l'université pour une durée de six ans à compter du 1er septembre 2007 au titre de la formation continue.

Cette décision d'habilitation s'accompagnait de la recommandation suivante : assurer la pérennité de la gouvernance de la formation. Afin de ne pas laisser perdurer la concentration des responsabilités sur une seule personne, il serait souhaitable que d'autres acteurs viennent progressivement compléter la gouvernance de cette formation afin de consolider celle-ci.

La recommandation est satisfaite par le recrutement d'une personne assurant le suivi de la formation.

Comme indiqué dans la présentation, la convention pédagogique avec SUPMECA (Institut Supérieur de Mécanique de Paris) s'arrêtera à la rentrée 2013 et à partir de cette date, la convention pédagogique, signée le 18 décembre 2012 avec l'ENS de Cachan s'appliquera.

## **3/ Synthèse de l'évaluation**

### **Points forts**

- La réponse à une demande des entreprises d'Ile-de-France.
- Une formation soutenue par l'université dans le cadre d'un marché de « niche ».
- Un mode de sélection original associant l'entreprise et l'encadrement académique.
- Des stagiaires de qualité qui sont acteurs de leur formation.
- L'implication des industriels est très bonne dans la formation et dans le conseil de perfectionnement.
- Des enseignants vacataires très motivés pour cette formation.
- L'analyse de la formation en termes de compétences est réalisée.
- Un taux de placement excellent.
- Le contenu de la formation est de qualité et en adéquation avec les objectifs de formation et le besoin des entreprises.
- Une convention de partenariat pédagogique signée avec l'ENS de Cachan

### **Points faibles**

- L'inexistence d'un observatoire des métiers et de l'emploi, bien que le diplôme existe depuis de nombreuses années.

- La démarche qualité qui mériterait d'être mieux formalisée.
- La communication tant interne au site qu'externe qui reste insuffisante.
- Le désengagement de SUPMECA mais pas de ses enseignants.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable** pour **une durée de 6 ans** à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2013**, à l'habilitation de l'université Paris X à délivrer le titre **d'ingénieur diplômé de l'université Paris X, spécialité « mécanique », en partenariat avec l'ITII Ile-de-France** au titre de la **formation continue**.

NB : Il n'est plus fait référence dans cet intitulé à la convention passée avec l'Institut supérieur de mécanique de Paris, celle-ci n'ayant pas été renouvelée.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes:

- Mettre en place un observatoire des métiers et de l'emploi.
- Formaliser la démarche qualité.
- Renforcer la communication interne du site et externe sur la marque FIPMECA.
- Renforcer l'ouverture internationale en l'orientant vers l'entreprise.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI - au diplôme suivant :

- *ingénieur diplômé de l'université Paris X, spécialité « mécanique », en partenariat avec l'ITII Ile-de-France.*

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 janvier 2013

Approuvé en séance plénière à Mont Saint Aignan, le 13 février 2013



Le président

Philippe MASSÉ